

TRANSFORMATION DES CHAMPIGNONS

Du 17 au 19 octobre 2016

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir identifier les champignons comestibles. Connaître les bases des conditions de production et règles de cueillette des champignons.

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour transformer et commercialiser les champignons.

CONTENU DE LA FORMATION

- Détermination et identification des principales espèces utilisées.
- Étude des règles de cueillette (traçabilité, risque sanitaire, ...).
- Étude des prétraitements des champignons en vue de la transformation.
- Étude de divers procédés de conservation :
 - * appertisation/stérilisation
 - * conserves au vinaigre, à l'huile
 - * séchage
- Fabrications en atelier de transformation :
 - * conserves appertisées de champignons (soupes, plat cuisiné, etc)
 - * champignons au vinaigre et dérivés
 - * champignons séchés
- Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des champignons (étiquetage, bonnes pratiques d'hygiène, ...).
- Étude du matériel nécessaire à la transformation.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA.

Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

NB. Les journées de formation ont lieu de 8 H 30 à 17 H 00. Démarrage le lundi à 10h.

Prévoir une blouse et des bottes.


COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

13 €/heure, soit 91 € par jour et par personne. (Tarif selon convention pour les stagiaires d'autres CFPPA).

➤ Statut agricole (exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP) : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité VIVEA (délégation Sud). Nous contacter.

➤ Demandeur d'emploi : s'adresser à votre Pôle Emploi ou au CFPPA (financement possible dans le cadre du dispositif de formation du Conseil Régional).

➤ Salariés : financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue (CIF, CPF). S'adresser à votre employeur ou à votre organisme paritaire.

 **CFPPA de Lozère** – site de Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.cfppa48.fr

